

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 18 décembre 2017

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2017-2018-411**

---

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 12 décembre 2017 et transférée le lendemain à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie d'un jugement rendu par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole dans le dossier de messieurs Paul-Émile Jodoin et Armand Jodoin (T-000044/C-152592).

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de cette décision.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques  
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision